

**Séance du Conseil de Ville  
du 4 juin 2012 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 14 / 2012**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 13 du 30 avril 2012
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Vittoria Meury-Immarino
  - Mme Urime Vejseli
6. Modification du Règlement du Conseil de Ville
7. Développement de l'interpellation 3.02/12 - "Parcage urbain de toxicomanes ayant épuisé la prise en charge officielle ?", UDC, M. Dominique Baettig
8. Développement du postulat 4.07/12 - "L'éclairage : un potentiel d'économie pour chaque ménage à condition de s'en sortir dans la jungle des ampoules", PS, M. Marc Ribeaud
9. Développement de la motion interpartis 5.02/12 - "Pour une proposition consolidée de révision du règlement du FRED : institution d'une commission spéciale et consultation des partenaires", PS, M. Jude Schindelholz
10. Réponse au postulat 4.10/11 - "Collectes des déchets", PS, M. Marc Ribeaud
11. Réponse au postulat 4.11/11 - "Pour un passage sous-voie didactique", PS, M. Sébastien Lapaire
12. Réponse au postulat 4.12/11 - "Consultation publique sur les espaces de détente à Delémont", PS, Mme Murielle Macchi
13. Réponse au postulat 4.13/11 - "Planification scolaire", PCSI, M. Renaud Ludwig
14. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Sébastien Lapaire**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il invite l'assemblée à observer une minute de silence à la suite du décès de Mme Marie-Claude Rais, collaboratrice aux Services industriels, et il adresse à sa famille les condoléances du Conseil de Ville.

M. Lapaire informe que les comptes communaux 2011 ainsi que le rapport de gestion sont distribués sur les tables, ces documents étant envoyés aux membres absents. Il informe également sur les sorties organisées par le Bureau à l'intention du Conseil de Ville, notamment la visite de l'entreprise Wenger SA, le 25 juin, à laquelle 26 membres prendront part. De plus, un tournoi de pétanque aura lieu le 16 août et une visite du Musée est agendée au 10 décembre.

En dernier lieu, M. Lapaire salue M. Jean-Luc Couchard, acteur principal du film Win Win tourné à Delémont, qui indique apprécier les citoyens delémontains pour leur son accueil et leur sympathie.

## 2. **APPEL**

40 membres sont présents.

M. Sébastien **Lapaire**, président, Mme Anne **Froidevaux**, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, 2<sup>ème</sup> vice-président, MM. Michel **Frossard** et Matthieu **Comte**, scrutateurs.

### **Conseil de Ville**

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Beuret**, Yves **Bregnard**, Luc **Bron**, Francine **Chollet**, Julien **Crevoisier**, Yeter **Dincarslan**, Luc **Dobler**, Marie-

Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuci**, Murielle **Macchi**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Jacques Marchand est remplacé par Mme Rébecca **Lena**  
 M. Emmanuel Martinoli est remplacé par Mme Lolita **Gelso**  
 Mme Sylvianne Mertenat est remplacée par M. Blaise **Christe**  
 M. Jean Parrat est remplacé par M. Hervé **Schaller**  
 M. Jude Schindelholz est remplacé par M. Mehmet **Suvat**  
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Pierre-Alain **Fleury**  
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**

Sont excusés

MM. Pierre Kohler et Paul Fasel.

**Conseil communal**

- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

**Chancellerie communale**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 13 DU 30 AVRIL 2012**

Le procès-verbal no 13 du 30 avril 2012 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. André Ackermann**, PDC-JDC, demande au Conseil communal s'il envisage d'installer une main courante sur la rampe pour handicapés donnant accès à la Salle Saint-Georges, un citoyen ayant récemment chuté en bas du mur à cet endroit, ce qui lui a occasionné des blessures conséquentes.

**Mme Françoise Collarin**, regrettant cet événement, indique que les mesures de sécurisation sont en cours d'étude par les services communaux, qui se sont rendus immédiatement sur place une fois informés de l'accident.

**M. André Ackermann** est satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC, souhaite connaître les raisons pour lesquelles l'Exécutif delémontain n'était pas représenté au Congrès national de la Fédération sportive suisse de tir, les 27 et 28 avril dernier à Delémont, ce qui a provoqué quelques interrogations parmi les 300 participants.

**M. Damien Chappuis** indique qu'il lui appartenait de représenter le Conseil communal à cette manifestation, à laquelle il n'a malheureusement pas pu participer pour raison de maladie, ce qu'il a indiqué au président d'organisation, en lui présentant ses excuses. De plus, aucun autre conseiller n'a pu s'y rendre et il semble que l'information n'ait pas été relayée à l'assistance.

**M. Dominique Baettig** est partiellement satisfait.

**M. Mehmet Suvat**, PS, relève que la plage urbaine installée au sud des voies, dont les activités ont débuté à mi-mai et pour trois mois, bénéficie cette année d'heures d'ouverture prolongées jusqu'à 0 h 30 en semaine et 1 h 30 durant le week-end. Le voisinage craint les nuisances sonores telles que celles produites en 2011, motif de sa pétition remise au Conseil communal récemment. Il souhaite savoir comment ce dernier traitera cette requête, estimant que les heures d'ouverture devraient être réduites. De plus, il se demande si des mesures d'émissions sonores seront effectuées afin de faire respecter les normes. A titre d'exemple, il cite une manifestation similaire organisée au bord du lac de Neuchâtel, pour

laquelle les autorités locales ont installé un appareil de contrôle des décibels, ce qui lui permet de prendre toute mesure en cas de dépassement.

**M. Damien Chappuis** indique qu'à réception de la pétition des riverains du site de l'urban beach, l'organisateur a été averti des règles à respecter en matière de nuisances sonores. De plus, M. Chappuis relève que le permis de construire délivré pour cette manifestation précise les réglementations à respecter, notamment sur le bruit et les auberges, et que l'autorisation peut en tout temps être retirée. En 2011, les mesures effectuées par la Police locale n'ont jamais dépassé les normes autorisées dans cette zone et les contrôles se poursuivront cette année. Enfin, M. Chappuis indique que les dispositions imposées à Neuchâtel pourraient être reprises pour l'urban beach de Delémont.

**M. Mehmet Suvat** est satisfait.

**Mme Murielle Macchi**, PS, revenant sur l'ouverture prochaine du CJC, regrette que les riverains et l'association Vieille Ville n'aient pas été conviés aux séances de la commission de construction du SAS, rappelant que le permis de construire avait été délivré à la condition de créer une commission quadripartite, rassemblant la Commune, l'association CJC, l'association Vieille Ville et les riverains. Mme Macchi est d'avis que la participation de ces deux parties aurait permis d'établir un premier contact entre les partenaires. Elle rappelle à la Commune ses engagements et l'invite à mettre sur pied une rencontre avant l'ouverture des locaux, afin que le CJC puisse présenter son programme et la Municipalité les mesures en place visant la réduction des nuisances.

**M. Damien Chappuis** précise que la commission de construction a été formée, réunissant les représentants des milieux culturels, des riverains et de l'association Vieille Ville, en l'occurrence Mme Marie-Claire Grimm, qui a du reste fait part de son souhait de convoquer la commission quadripartite, ce qui sera organisé prochainement, si possible avant les vacances estivales, indépendamment de la commission de construction. Par ailleurs, la Ville souhaite que le CJC présente son programme à cette commission, afin qu'elle puisse donner son aval sur les prochaines manifestations.

**Mme Murielle Macchi** est satisfaite.

**M. André Ackermann**, PDC-JDC, relevant l'absence de visibilité à la sortie de la rue de Taîche donnant accès à la route de la Mandchourie, demande au Conseil communal s'il accepte de sécuriser les lieux et d'y installer un miroir, même durant la construction du complexe situé en face de Clair-Logis.

**Mme Françoise Collarin** indique que ce site est en cours de construction, raison pour laquelle les signalisations ne sont pas encore posées. Elle relaiera la suggestion de M. Ackermann à son service.

**M. André Ackermann** est satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Damien Chappuis** invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Vittoria MEURY-IMMARINO
- Mme Urime VEJSELI

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE**

**M. Sébastien Lapaire**, président, rappelle que cette modification de règlement fait suite à la motion interne 5.19/11 - "Pas d'approximation, de généralisation dans le décompte des voix" acceptée par le Conseil de Ville contre l'avis du Bureau, à la condition de renoncer à un équipement coûteux, tel que celui permettant le vote électronique. Ainsi, selon la décision du Législatif, M. Lapaire présente la proposition du Bureau, consistant en l'ajout d'un 7<sup>e</sup> alinéa à l'art. 50 du Règlement du Conseil de Ville stipulant que pour la transparence des décisions, à la demande de 10 membres, le décompte des voix est détaillé par parti (nombre de voix pour, contre et absentions). Chaque membre recevra un carton de vote aux couleurs de son parti ou groupe politique, qu'il utilisera en cas de vote détaillé. Les scrutateurs dénombreront les voix pour et contre qu'ils reporteront sur un formulaire ad hoc. Les abstentions seront dénombrées par

soustraction et le résultat du vote détaillé paraîtra dans le procès-verbal. En dernier lieu, M. Lapaire espère que cet outil fera "mieux vivre la politique" par sa transparence et souhaite qu'il n'amène aucune discorde ou division du Conseil de Ville.

**M. Alphonse Poupon**, PS, remercie le Bureau pour sa démarche visant l'instauration de ce mode de votation et il invite le Législatif à l'accepter.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, souligne que les abstentions lors de décisions du Conseil de Ville ne sont pas dénombrées, au contraire de la pratique en commission communale, notamment. Aussi, il suggère de dénombrer également les abstentions lors de chaque vote du Législatif.

**M. Sébastien Lapaire**, président, indique que cette proposition n'est pas l'objet de la présente modification, qui consiste en l'instauration d'un mode de vote supplémentaire, les abstentions étant calculées par soustraction. Ce calcul peut d'ailleurs être effectué lors de chaque décision, étant donné que l'appel en début de séance permet de connaître le nombre de membres présents. De plus, M. Lapaire estime que la raison d'une abstention n'est pas aisément décelable, vu que certains membres s'absentent momentanément de la salle, parfois durant un vote. La pratique suggérée par M. Christe est réalisable dans des commissions réunissant une dizaine de personnes mais pas pour une assemblée législative, à laquelle 41 membres peuvent prendre part.

**DECISION** : la modification du Règlement du Conseil de Ville est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

#### 7. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/12 - "PARCAGE URBAIN DE TOXICOMANES AYANT ÉPUISE LA PRISE EN CHARGE OFFICIELLE ?"**, UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

**M. Dominique Baettig**, UDC, estime que l'objet de son interpellation est un sujet éthique qui concerne l'ensemble de la classe politique. En réponse à une question similaire posée par le groupe PCSI, le Conseil communal avait répondu que des discussions étaient en cours avec Trans-AT, institution officielle de prise en charge des toxicomanes, créée il y a une vingtaine d'années. Selon M. Baettig, les toxicomanes ont d'abord été considérés comme des citoyens ne sachant pas se contrôler, puis comme des personnes malades et enfin comme des gens devant être traités comme tout autre citoyen. Cette problématique a débouché sur des démarches de prises en charge, de réinsertions dans la société et d'octroi de rentes AI, mesures qui ne l'ont pas résolue, les toxicomanes et dealers étant toujours plus nombreux, selon M. Baettig, qui estime qu'ils veulent montrer leurs difficultés en consommant des substances publiquement. Cette situation engendre un phénomène de peur dans la population, qui renonce parfois à emprunter certains passages. La situation professionnelle de M. Baettig lui permet de constater que malgré les efforts de prise en charge, une société alternative s'organise, revendant ou distribuant les médicaments prescrits. A son sens, le comportement des toxicomanes irrite le voisinage et provoque des incivilités et des agressions. M. Baettig estime que les toxicomanes sont les citoyens de demain, qu'il qualifie de "ratés de la société de consommation" et qu'ils représentent, selon certains, les pires cauchemars de la société de demain. Dans ces circonstances, il invite les politiques à se mobiliser pour trouver une solution humaine et respectueuse et il souhaite savoir où en sont les discussions du Conseil communal auprès de Trans-AT.

**Mme Esther Gelso** déplore le titre de l'interpellation, parlant de "parcage" d'êtres humains, qui lui rappelle de sombres faits historiques, même si elle imagine que la volonté de M. Baettig est de choquer. Elle comprend également le sentiment d'échec personnel de M. Baettig, surtout si certains de ces toxicomanes étaient ses patients. Ces derniers se rendent chaque matin à Trans-AT, qui leur offre un repas et leur donne accès aux soins, entre autres, entourés d'éducateurs. De plus, l'équipe de Trans-AT va à leur rencontre une fois par semaine. Mme Gelso indique que ces toxicomanes sont également soutenus par un assistant social, que leurs papiers sont en règle et qu'ils logent dans des appartements. Ayant eu des contacts directs avec eux, Mme Gelso rapporte qu'ils n'ont aucune revendication, ayant compris qu'aucune entreprise ne leur offrira de place de travail. Elle indique les avoir rencontrés plusieurs fois et précise qu'ils ne sont agressifs qu'entre eux. Soulignant que la société actuelle laisse de nombreuses gens en marge, comme les chômeurs de plus de 50 ans, les jeunes sans place d'apprentissage ou les malades, elle regrette que le rassemblement public des toxicomanes soit perçu comme une menace par la société qui les a exclus. Elle relève la solidarité et l'esprit de partage qui prévalent entre eux et estime que leur présence en ville leur impose de garder certaines limites. Mme Gelso est d'avis que toutes les démarches entreprises jusqu'à présent pour aider, soutenir et réintégrer les toxicomanes dans la société ont échoué. Toute proposition constructive visant à offrir une place de travail est la bienvenue.

**M. Dominique Baettig** est partiellement satisfait.

**8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/12 - "L'ÉCLAIRAGE : UN POTENTIEL D'ÉCONOMIE POUR CHAQUE MÉNAGE À CONDITION DE S'EN SORTIR DANS LA JUNGLE DES AMPOULES", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Marc Ribeaud**, PS, rappelle le dispositif Energybox accessible sur le site internet des SID, qui met en évidence l'importance de l'éclairage pour les ménages. Il souligne que les nouvelles ampoules réduisant la consommation d'électricité sont nettement plus onéreuses mais pour des résultats parfois décevants. Il invite donc les SID, qui bénéficient de l'appui d'un mandataire chargé de la politique énergétique et d'un réseau de partenaires, d'évaluer la création d'un guide de remplacement des éclairages d'un logement par des moyens efficaces et économes, selon les besoins. Il suggère également l'étude d'un standard des besoins et des propositions de solutions par un spécialiste en éclairage pour ceux qui souhaitent s'assurer que les investissements parfois importants sont judicieux.

**M. Pierre Brulhart** informe que le Conseil communal accepte ce postulat, relevant que les brochures explicatives poursuivent parfois des buts commerciaux plutôt que d'inciter les économies d'énergie. Pour réaliser le postulat, le Réseau des Villes de l'Arc jurassien sera sollicité, entre autres, de même que les ressources internes des SID. Cette étude n'engendrera pas des coûts importants mais permettra de déterminer des solutions intéressantes pour les ménages.

**DECISION** : le postulat 4.07/12 - "L'éclairage : un potentiel d'économie pour chaque ménage à condition de s'en sortir dans la jungle des ampoules", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 25 voix contre 6.

**9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.02/12 - "POUR UNE PROPOSITION CONSOLIDÉE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT DU FRED : INSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE ET CONSULTATION DES PARTENAIRES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

**M. Marc Ribeaud**, PS, indique que cette motion a été soumise à tous les groupes politiques. Elle ne vise pas à prendre une position politique sur l'avenir du FRED mais à donner les moyens de définir démocratiquement le nouveau règlement de l'institution pour obtenir l'aval de la majorité du Conseil de Ville. Dans ce processus, les employeurs et le personnel seront consultés. M. Ribeaud souligne que la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 implique la mise en conformité de ce règlement à fin 2013 au plus tard, sur lequel le Législatif devra statuer, rappelant la compétence de cette autorité pour modifier le règlement, approuver les comptes et décharger le comité. Elle peut d'ailleurs être saisie pour toute mesure ayant un impact sur le budget communal.

En ce sens, M. Ribeaud estime que le Conseil de Ville et la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) ont agi conformément à leur cahier des charges. En prévision de cette modification réglementaire, le Législatif n'ayant pas été saisi du dossier par le Comité du FRED, la CGVC est intervenue auprès du Bureau et a consulté l'autorité de surveillance créée par les cantons du Jura, de Neuchâtel, Fribourg et Vaud. Cette dernière a relevé que la séparation des compétences entre les instances politiques et le Comité du FRED, pour ce qui concerne l'établissement des bases légales de l'activité du FRED, doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Selon elle, l'abrogation du règlement en vigueur de manière rétroactive est impossible avant l'adoption de nouvelles dispositions. M. Ribeaud est d'avis qu'un organe supérieur doit exister, en particulier pour approuver les comptes, rôle dévolu au Législatif delémontain jusqu'à présent. Relevant que le FRED regroupe différents employeurs représentés à son Comité, M. Ribeaud souligne que le degré de couverture du FRED est lié au SMI alors que, paradoxalement, employés et employeurs doivent corriger les faiblesses boursières.

M. Ribeaud est d'avis que la motion interpartis, demandant la création d'une commission spéciale, offre le cadre permettant de mener cette réflexion, les membres du Législatif ayant des compétences diverses et l'un d'eux étant d'ailleurs le président de la Caisse de pensions cantonale. La commission serait composée de représentants du Comité du FRED et, si possible, de la CGVC et serait chargée d'élaborer une proposition de modification du règlement définissant les compétences de chaque organe en ayant recours à des experts externes. Cette modification sera soumise à l'approbation des employeurs, des employés, de l'autorité de surveillance puis du Conseil de Ville. Cette autorité pourrait être consultée une ultime fois, selon le type de règlement qui sera choisi, mais elle conserverait un contrôle à travers le budget communal. En dernier lieu, M. Ribeaud remercie le Comité du FRED pour son travail et l'organisation de la séance d'information du 24 mai dernier.

**M. Damien Chappuis** rappelle que le mode de fonctionnement du FRED doit être ajusté afin que la gestion des caisses de pensions puisse être réactive aux événements économiques. Dans ces circonstances, le Comité du FRED estime légitime, selon les conseils de l'actuaire, que lui soient transférées les compétences du Conseil de Ville, en matière réglementaire notamment, objet du message

du Conseil communal de février 2012. Cette pratique assurerait des prises de décisions rapides. M. Chappuis reconnaît un manque d'information de la part du Comité du FRED, ce qui a pu provoquer des craintes infondées, vu que les décisions ont obtenu l'accord des représentants des employés et des employeurs. S'agissant de la motion interparties, M. Chappuis indique que les modifications mentionnées dans le 1<sup>er</sup> paragraphe n'ont pas conduit le Comité du FRED à demander la délégation de compétences. En effet, elles sont connues mais n'ont pas encore été traitées. Le Comité du FRED souhaite plutôt obtenir les moyens d'actions pour assurer une bonne santé financière au FRED. De plus, le règlement actuel du FRED serait maintenu sous le titre de Règlement d'assurance, par exemple. En ce qui concerne l'art. 9, il devra être abrogé.

En fonction des indications fournies lors de la séance du 24 mai, qui n'a pas réuni le public escompté, si le Conseil de Ville refuse la motion ou la retire, le Conseil communal présentera dans le courant de l'année un nouveau message prévoyant l'octroi des compétences du Conseil de Ville au Comité du FRED, en précisant dans le règlement que le financement ordinaire est fixé par le Législatif. Si le Conseil de Ville accepte la motion, une commission sera créée pour faire approuver la modification de l'art. 8 qui prévoit la baisse de la cotisation ordinaire de 7 à 6.5 %, établir une proposition sur les compétences du Comité du FRED et, le cas échéant, étudier les modifications à apporter au règlement afin de répondre à la nouvelle Loi sur la prévoyance professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ainsi, le Conseil communal ne s'oppose pas à la motion mais il attire l'attention du Conseil de Ville sur le fait que les responsables du FRED sont exposés à des risques en responsabilité civile, vu qu'ils répondent sur toute leur fortune privée des dommages qu'ils auraient occasionnés, alors que le contrôle de la gestion du FRED est dévolu au Conseil de Ville, ce qui est incohérent.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, relève que le taux de couverture des caisses de pensions diminue en raison des cotisations moins nombreuses, de l'espérance de vie allongée et des placements qui rapportent moins. Il s'étonne que le président de la caisse de pensions cantonale soit pressenti pour faire partie de la commission spéciale vu la situation précaire de l'institution cantonale. Celle du FRED est bien meilleure, atteignant 90 % de taux de couverture, grâce à l'excellent travail de son Comité. De l'avis de M. Christe, la création de cette commission pour étudier le nouveau règlement est problématique, étant donné la complexité de ce domaine et les tensions avec les autres communes qui pourraient surgir. M. Christe estime que des connaissances approfondies sur ce sujet sont nécessaires, comme celles dont disposent les membres du Comité du FRED. Quant au recours à des experts, respecter leurs consignes rendrait la commission inutile, relevant par ailleurs le contrôle exercé ensuite par l'autorité de surveillance.

De plus, M. Christe met en exergue la composition du Comité du FRED, qui regroupe un représentant pour les communes de Vicques, Courrendlin, Courroux, la Bourgeoisie et les autres employeurs, deux représentants des employés de Delémont et trois représentants de l'Exécutif delémontain. Créer une commission spéciale regroupant le Comité du FRED et la CGVC impliquerait une trop forte représentation de Delémont qui ne serait pas équitable. En outre, M. Christe estime cette motion non réalisable, étant donné que les autres communes pourraient la refuser. Cette commission spéciale pour Delémont uniquement lui permettrait seulement d'émettre une recommandation que l'autorité de surveillance pourrait annuler. Il craint également l'image que véhiculerait Delémont, voulant imposer sa solution aux autres partenaires. A son sens, il appartient au Comité du FRED de mener à bien cette réflexion, le Conseil de Ville pouvant ensuite émettre des suggestions.

**M. Pierre Chételat**, PLR, rapporte que son groupe soutiendra la motion à condition que les auteurs acceptent d'impliquer obligatoirement la CGVC in corpore dans la révision du règlement, évitant ainsi la création d'une commission spéciale. La CGVC s'entourerait d'experts externes et du comité du FRED, la CGVC étant d'ailleurs représentative des diverses forces politiques au Conseil de Ville.

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, relève le bon travail du Comité du FRED, vu le taux de couverture atteint malgré les faiblesses boursières. De plus, pour corriger les inégalités entre assurés, une cotisation supplémentaire a été instaurée pour pallier au manque de financement. Le taux d'intérêt technique abaissé de 4 à 3.5 % début 2012 permet de mieux prévoir les rendements futurs. La gestion de la fortune a également été simplifiée par le recours à deux prestataires uniquement au lieu de quatre, ce qui engendre une réduction des coûts. Il invite à encourager le travail du Comité du FRED et non à le surveiller de manière outrancière. Une commission spéciale alourdirait les procédures et pénaliserait ce comité dans sa réactivité face aux changements intervenants sur les marchés. Rappelant le contrôle qu'exercera l'autorité de surveillance, M. Schaller estime que le Comité du FRED doit pouvoir réagir efficacement pour assurer la bonne santé de la caisse, d'autant que ses membres sont personnellement responsables des conséquences de leurs actes. Il suggère donc de refuser cette motion, le Conseil de Ville pouvant à l'avenir garder la compétence de fixer le taux de la cotisation ordinaire.

**M. Marc Ribeaud**, PS, s'étonne des propos de M. Christe, rappelant que le Conseil de Ville pourrait ne plus être amené à statuer dans le cadre de la gestion du FRED dès 2014. La motion vise uniquement à

définir la procédure menant à un nouveau règlement, sur lequel le Conseil de Ville devra de toute manière statuer. Il souhaite donc que deux ou trois conseiller-ère-s de ville soient associés à cette démarche, qui viserait soit une adaptation mineure du règlement selon la nouvelle Loi sur la prévoyance professionnelle, soit sa refonte complète. En dernier lieu, M. Ribeaud est d'avis qu'un organe supérieur devra veiller à l'application des dispositions, rôle qui ne peut pas être confié au Comité du FRED. Il invite donc à approuver la motion, acceptant de même la proposition de M. Chételat de restreindre le choix des membres du Conseil de Ville aux membres de la CGVC.

**M. Damien Chappuis** demande à M. Chételat si sa proposition consiste à limiter la commission spéciale à des conseillers de ville faisant partie de la CGVC ou si l'ensemble des membres de la CGVC en feront partie.

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaite que la CGVC soit porteur du dossier et qu'elle s'entoure de spécialistes et du Comité du FRED.

**M. Damien Chappuis** s'étonne de cette proposition, consistant en la création d'une commission spéciale composée des membres de la CGVC, en ce sens que les représentants des autres employeurs en seraient écartés. Il suggère plutôt que la CGVC soit incluse à la commission spéciale, en précisant que le Législatif pourrait conserver la compétence de fixer le taux de la cotisation ordinaire ou contrôler les comptes du FRED.

**M. Marc Ribeaud**, PS, comprend que la proposition de M. Chételat demande au Conseil communal de créer une commission spéciale comprenant une délégation de la CGVC, du Comité du FRED, soutenue éventuellement par des experts.

**M. Pierre Chételat**, PLR, demande une interruption de séance.

**DECISION : l'interruption de séance est acceptée.**

**M. Pierre Chételat**, PLR, accepte la motion sous réserve qu'un membre de chaque parti représenté à la CGVC siège dans la commission spéciale, qui s'entourera du Comité du FRED et d'experts ou de personnes ayant de l'expérience dans ce domaine.

**M. Marc Ribeaud**, PS, accepte la proposition formulée par M. Chételat.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, rappelle que le FRED, s'il doit continuer à être une caisse de droit public, nécessite une base légale approuvée par un législatif. Le règlement peut être simple et définissant le cadre général de l'institution et les dispositions concernant la gestion pourraient être déléguées au Comité du FRED. Ainsi, la création d'une commission spéciale lui semble logique.

**DECISION : la motion interpartis 5.02/12 - "Pour une proposition consolidée de révision du Règlement du FRED : institution d'une commission spéciale et consultation des partenaires", PS, M. Jude Schindelholz, est acceptée par 28 voix contre 12.**

#### **10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/11 - "COLLECTES DES DÉCHETS", PS, M. MARC RIBEAUD**

**Mme Françoise Collarin** rappelle que le principe du pollueur-payeur est déjà appliqué pour ce qui concerne les déchets incinérables. De plus, s'agissant de l'état des lieux demandé par le postulat, elle informe qu'une étude a été menée par le Canton et que ses résultats seront présentés à fin juin aux conseils communaux, aux délégués du SEOD et aux employés communaux responsables de la collecte des déchets. Chaque commune soumettra ensuite ses propositions quant à la création de déchetteries régionales. Pour sa part, le SEOD statuera sur la construction d'une déchetterie régionale pour la vallée de Delémont. La Ville attend donc la position des communes pour réorganiser la prise en charge des déchets sur son territoire. Mme Collarin invite d'ores et déjà les délégués du SEOD à soutenir le projet de déchetterie régionale, qui facilitera la tâche des collaborateurs de la Voirie et satisfera la population.

#### **11. RÉPONSE AU POSTULAT 4.11/11 - "POUR UN PASSAGE SOUS-VOIE DIDACTIQUE", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE**

**Mme Françoise Collarin** indique que la construction d'un passage sous-voie est incluse dans le programme d'agglomération 2<sup>e</sup> génération et prévue pour les années 2019 à 2022. Elle souligne que toutes les mesures proposées à la Confédération et au Canton ne peuvent pas être financées simultanément, raison de la longue échéance pour ce projet, qui représente un gros investissement.

**12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.12/11 - "CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ESPACES DE DÉTENTE À DELÉMONT", PS, MME MURIELLE MACCHI**

**Mme Françoise Collarin** indique que le plan directeur des places de jeux a été réalisé et qu'il figurera dans le nouveau plan d'aménagement local. Un questionnaire a été remis à 1'800 élèves, dont 1'300 y ont répondu, et les réponses sont en cours d'analyse, afin de déterminer les besoins des enfants. Les résultats de cette étude seront présentés dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2012.

**13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.13/11 - "PLANIFICATION SCOLAIRE", PCSI, M. RENAUD LUDWIG**

**Mme Esther Gelso** indique en préambule que sa réponse ne concerne que les classes enfantines et primaires, considérant que l'implantation du Collège est optimisée vu son extension. Elle rappelle que dès la rentrée 2012, les enfants âgés de 4 ans révolus au 31 juillet débiteront leur scolarité obligatoire en 1<sup>ère</sup> année et informe qu'une réflexion en cours depuis 2011 a mis en évidence une recrudescence des enfants à scolariser dans le secteur ouest de la ville, le nombre d'élèves actuel de 835 passant à plus de 1'000 en 2015.

Mme Gelso indique qu'à l'heure actuelle, les écoles enfantines et primaires sont réparties sur 12 sites. En 2013, une fois les classes libérées par le Collège, la Ville comptera un site avec classes primaires, quatre sites mixtes et cinq sites avec classes enfantines. La répartition des enfants en classes enfantines est parfois problématique, vu l'implantation des structures d'accueil étroitement liées aux écoles. S'agissant du Château, la grandeur et le nombre de classes poseront problème, de même que les normes du règlement Harmos, qui diffèrent de celles de l'accueil actuel. Une réflexion sur l'extension du site des Arquebusiers devient urgente, afin que cette école puisse accueillir deux classes enfantines, deux classes primaires, une salle des maîtres et une salle commune, en plus des quatre classes déjà implantées sur ce site. A ce sujet, Mme Gelso rappelle que le secteur des Arquebusiers était pressenti pour la construction d'une grande école primaire en remplacement du Château. Une attention particulière est donc accordée à l'évolution de la population et son influence sur les sites scolaires. Les conséquences de la journée continue devront également être prises en considération, sur le plan des écoles et des unités d'accueil, le but étant, si possible, de les réunir pour des raisons de collaboration, de synergie et d'économie.

Quant aux transports scolaires, Mme Gelso indique que les transports urbains delémontains sont utilisés, de même qu'un bus scolaire, qui mène les enfants jusqu'aux classes de transition des Arquebusiers. Il transporte également ceux de la filière bilingue aux Traversins et d'autres ne pouvant pas être accueillis dans une école infantine proche de leur domicile.

**14. DIVERS**

**M. Sébastien Lapaire**, président, rappelle la visite de l'usine Wenger SA, le 25 juin, à 14 h 30, suivie de la séance du Conseil de Ville, qui débutera exceptionnellement à 18 heures. La séance est suivie de la présentation du projet d'agglomération 2<sup>e</sup> génération par M. Hubert Jaquier, urbaniste communal.

**Ont été déposés :**

- **question écrite 2.05/12** - "Statut et conditions de travail des stagiaires", PLR, M. Stève Farine
- **postulat 4.08/12** - "Un modèle novateur et attractif de réconciliation de la Ville avec la Nature", UDC, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.09/12** - "Publicar : préserver un service apprécié et utile mais dont la qualité se dégrade", PS, M. Marc Ribeaud
- **motion 5.04/12** - "Etablir un plan de désendettement", UDC, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Sébastien Lapaire

Nadia Maggay

Delémont, le 13 juin 2012